

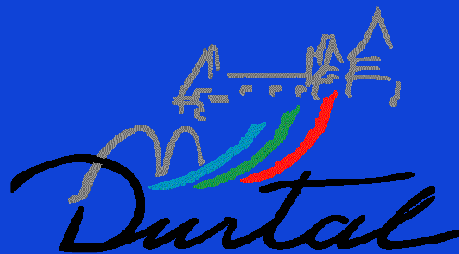
LES DIX COMMANDEMENTS DU « BON » CONDUCTEUR

- Sur les places faites pour toi, tu te gareras.
- Les trottoirs : avec ta voiture ou ton booster, tu n'occuperas pas.
- Les places handicapées, tu ne prendras pas.
- Sur le passage piéton, tu ne te mettras pas.
- Les poussettes, tu ne gêneras pas.
- Aux touristes, ton respect tu montreras.
- Ton emplacement, tu ne dépasseras pas.
- Bien garé, l'amende tu ne paieras pas.
- Ces règles tu appliqueras et ta ville plus belle se présentera.
- Cette charte, dès à présent tu honoreras.

CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR
VILLE DE DURTAL

CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR
VILLE DE DURTAL

Campagne de sensibilisation au stationnement à Durtal



Mal garé prié de dégager !



Pourquoi cette campagne ?

Nous avons remarqué que certains automobilistes sont mal garés et gênent donc les piétons et/ou les personnes à mobilité réduite (handicapés, personnes âgées, bébés en poussettes, écoliers...).

Ils se mettent sur les trottoirs, se garent en double file, pire prennent les places réservées.

Quelles que soient les règles, le plus important semble, pour eux, être le plus près possible du lieu où ils doivent se rendre (magasin, bureau, domicile, écoles...).

Nous nous sommes donc demandés si ces gens se rendaient vraiment compte de la gêne qu'ils causaient aux autres usagers de la commune.

Dans le doute, nous avons décidé de vous en faire prendre conscience, à notre façon...

Les stationnements considérés comme gênants

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers et la circulation.

Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

- ▶ Sur les trottoirs, les passages réservés aux piétons ;
- ▶ Sur les emplacements où le véhicule empêche soit l'accès à un autre véhicule, soit le dégagement de ce dernier ;
- ▶ Sur les places réservées aux véhicules ayant un macaron Grand Invalide de Guerre (GIG) ou Grand Invalide Civil (GIC) ;
- ▶ Le stationnement en double file et devant les portes de garage, devant les entrées des écoles et sur le stationnement des cars.

Tout stationnement gênant est puni par une amende ou un placement du véhicule à la fourrière...

Messages de jeunes

Respecter le code, c'est respecter la vie. *Romain, 11 ans*

Laissez la place aux handicapés ou prenez leur handicap. *Manon, 12 ans*

Mal garé, l'amende est méritée. *Anaïs, 11 ans*

Celui qui cède le passage n'est jamais l'imbécile. *Charles, 10 ans*

Ne prenez pas la voiture pour faire 500m, ça évitera les embouteillages, la pollution, les accidents et de s'énerver parce qu'on ne trouve pas de place. *Salomé, 11 ans*

Quelques chiffres sur le stationnement à Durtal

771 places de parking à Durtal
Y compris les places handicapées.

Quelques exemples :

220 : Place des Terrasses

50 : Parking Tivoli

50 : Place De Gaulle

50 : Parking de la Poste

71 : Parking Groupe Scolaire

50 : Parking salle des Fêtes...

